



CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Parcours Emploi Compétences

Vu le Code du travail (notamment les articles L5134-19 à L5134-34 et R5134-14 à R5134-50),

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Conclu entre :

L'association JOB ODYSSEE 2.0 représentée par sa présidente Mme Stéphanie LA PAIX et ci-après désignée l'employeur »

Et

Mme CHERGUI Nadia ; demeurant sis 16 avenue des Frères Lumière, Appartement A303, 94360 Bry sur Marne, né(e) le 17 Octobre 1981 à Châteauroux ci-après dénommé(e) le salarié,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : NATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Le présent contrat est un contrat de droit privé passé en application de l'article L1242-3 du Code du travail.

ARTICLE 2 : DATES ET DURÉE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Le salarié est recruté pour une durée déterminée de 12 mois du 2 novembre 2019 au 31 Octobre 2020. Ce contrat pourra être renouvelé expressément dans la limite légale de 24 mois.

Les périodes de suspension du contrat de travail (congé de maladie, congé de maternité, suspension pour effectuer une formation etc.) sont sans effet sur la date de fin de contrat.